



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Centre ministériel de valorisation
des ressources humaines

Centre de valorisation des ressources
humaines de **Mâcon**

**NOTICE EXPLICATIVE
DU CONCOURS PROFESSIONNEL DE
CHEF(FE) D'EQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL(E) DES TPE
ROUTES-BASES AERIENNES - SESSION 2022
(DIRCE/DIRMC)**

Date limite d'inscription :	25 mars 2022
Date de l'épreuve écrite :	5 mai 2022
Date de l'épreuve orale (à Clermont-Ferrand) :	20 au 23 juin 2022

En application des dispositions de l'arrêté du 26 février 2019, et sous réserve de signature des arrêtés préfectoraux fixant l'ouverture du concours et le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022, un concours professionnel est organisé pour le recrutement de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat, spécialité « routes - bases aériennes », pour les DIR Centre Est et Massif Central.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Pour la DIR CENTRE EST

Le dossier d'inscription et les pièces justificatives éventuelles devront :

- **exclusivement** être enregistrés sur le portail « démarches simplifiées », **au plus tard vendredi 25 mars 2022 à 23h59**, accusé réception électronique faisant foi : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dirce_ceep_2022
- Tout dossier, sans accusé réception sera considéré rejeté (exemple : dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions)

Pour la DIR MASSIF CENTRAL

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

Les dossiers d'inscription devront **IMPERATIVEMENT** être transmis à la DIRMC.

Le dossier d'inscription et les pièces justificatives éventuelles devront être:

- confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date **du vendredi 25 mars 2022**, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi (à l'adresse indiquée dans la présentation générale) ;
- déposés au plus tard **le vendredi 25 mars 2022 (à 16h00)** au siège de la DIR MASSIF CENTRAL à l'adresse **indiquée dans la présentation générale**
- envoyé par mail le **vendredi 25 mars 2022**, au plus tard, (à l'adresse mail indiquée dans la présentation générale) ;

Tout dossier déposé après **le vendredi 25 mars 2022** ou parvenant à la DIRMC dans une enveloppe dont le cachet de la poste est postérieur à la date de clôture des inscriptions du **25 mars 2022** sera rejeté.

En aucun cas les dossiers ne seront transmis au Service des concours du ministère à Paris ou service Recrutement du CVRH de Mâcon.

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION (en ligne pour la DIRCE, papier pour la DIRMC)

Rubrique I : IDENTIFICATION ET DOMICILE

Bien indiquer tous vos prénoms.

Rubrique II : CENTRE D'EXAMEN

Les candidats s'inscrivent au concours ouvert pour **un seul service** où des emplois sont offerts.

DIR Centre Est	DIR Massif Central
----------------	--------------------

Rubrique III : CONDITIONS

Peuvent se présenter au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e), les **agents d'exploitation principaux** remplissant les conditions statutaires **au plus tard au 1^{er} janvier de l'année du concours** :

- avoir au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade ;
- être en activité, en détachement, en congé parental au premier jour de l'épreuve écrite ;
- compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Rubrique IV : HANDICAP

Si vous êtes travailleur handicapé vous devez impérativement produire :

- Au moment de l'inscription, l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en cours de validité.
- Ultérieurement, l'avis de cette même commission reconnaissant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé.

Vous pouvez bénéficier d'aménagements particuliers de par votre qualité de travailleur handicapé, en fonction de la nature de votre handicap ou du degré de votre invalidité (installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, utilisation d'une machine à écrire ou assistance d'une secrétaire) à condition de le mentionner dans votre dossier d'inscription (Rubrique IV) et de produire, soit une attestation de la CDAPH (anciennement COTOREP) soit un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration, exerçant dans votre département de résidence, déterminant les aménagements particuliers dont vous devez bénéficier (formulaire pour la visite médicale à demander à l'administration).

Rubrique VI : ENGAGEMENT

Vous devez obligatoirement certifier votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable

Rubrique VII : RÉCAPITULATIF DES PIÈCES JOINTES AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Reportez dans ce cadre l'intitulé des pièces justificatives que vous transmettez. Assurez-vous que toutes les pièces et justificatifs nécessaires sont joints.

Annexe 1 : État des services accomplis

Les pôles Ressources Humaines des DIR CENTRE EST et DIR MASSIF CENTRAL disposent de l'état des services de leurs agents (annexe 1 du dossier d'inscription).

ATTENTION :

En cas d'admissibilité au concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des TPE, spécialité « routes-bases aériennes » et au plus tard **15 juin 2022**, vous devrez remplir et renvoyer **votre dossier RAEP** (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) par mail à l'adresse suivante :

concours.dapc.cvrh-macon.cmrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

avec copie à

christelle.domy@developpement-durable.gouv.fr

Nota : Si vous n'avez pas reçu votre convocation une semaine avant la date de l'épreuve écrite, vous devez prendre contact avec le bureau des concours du CVRH de Mâcon (Tél : 06 99 60 13 78)